

CDD – Conseil Développement Durable
Compte-rendu réunion plénière du 17 avril 2023

Le compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2023 est validé

1. Point voirie/mobilité douce : retour sur les points noirs recensés pour les circulations douces ; recensement des voies de circulation dégradées – nids de poule, trous dans les trottoirs, etc.)

Le/la membre du CDD qui a posé la question en préparation de l'ordre du jour n'est pas présent pour présenter le sujet

En séance sont évoqués :

- La piste cyclable de la rue d'Enghien
- Trottoirs dégradés : la qualité des trottoirs est une des dimensions de la pacification des villes
- Nids de poule dans les rues : il est possible de les signaler à la mairie, via le site internet de la mairie : lien vers la page [Signaler un problème](#)
- De même sur des malfaçons suite à travaux réalisées par des entreprises qui ont une obligation de remise en état des enrobés
- Circulation des poussettes, et fauteuils roulants : trottoirs étroits, en pente, avec des bateaux (entrées charretières) fréquents

Côté mairie, constat que l'état de surface des trottoirs reste bon, mais les trottoirs sont souvent étroits, en pente et globalement la circulation sur les trottoirs peut être compliquée.

Norme actuelle – 120 cm au minimum et 140 cm s'il y a des obstacles

La mairie privilégie les réfections globales chaussée + trottoir

Les coûts sont extrêmement importants

La réfection de la piste cyclable de la rue d'Enghien est identifiée dans les priorités, intégrée dans le plan pluri annuel d'investissement, mais non planifiée à date. Budget rénovation a minima 100 000 euros

- ➔ Un groupe de travail du CDD se constitue sur la thématique des circulations piétonnes, pour une réflexion sur des priorités et faire des propositions : Frédéric LEGENDRE, Marie-Christine VICKRIDGE, Christian VANJACK, Joëlle BIGAUX, Anne-Laure VERVIER
- ➔ La mairie communiquera les analyses et observations de l'étude Transitec du plan de développement vélo

2. Propositions de la commission Mobilité

Voir support joint pour les propositions faites et les premiers éléments de réponses apportés par la mairie

- Rue Beauséjour
- Rue des Jardins – trottoir
- Ajout de passages piéton (NB : 1 passage piéton « basique » = trottoir aux normes (bordures, écoulement des eaux), environ 4 000 €)
- Agent de sécurisation des flux à l'angle des rues des jardins / rue Joseph Bethenod
- Abbé de l'épée : un riverain de la rue indique que la concertation avec les riverains n'a a priori pas eu lieu
- Sortie Eléphant Bleu

➔ Des réflexions sont en cours à la mairie sur le plan de circulation du quartier Cerisaie/Jean-Macé. Les conclusions orienteront les possibilités d'aménagement proposées par la commission Mobilité.

La sortie du Collège Jules Ferry, sur le boulevard de la République est aussi évoquée, avec des comportements souvent imprudents des collégiens, en particulier en trottinette.

- La Mairie travaille déjà sur cette question avec l'Éducation Nationale.
- Les trottoirs sont étroits, ce qui ne facilite pas les comportements 'en sécurité' quand les collégiens sortent en nombre.
- La présence de la police/police municipale est réclamée.
- ➔ Proposition d'impliquer aussi les fédérations de parents d'élèves, pour faire une communication vers les parents.

Passage piéton en bas de la rue des Callais, après le virage de la rue Jean Jaurès, à la sortie arrière de la gare d'Ermont-Eaubonne : passage piéton dangereux, les voitures arrivent vite

➔ Envisager de déplacer ce passage piéton

3. Présentation du projet « Installation de nichoirs dans l'espace public »

Voir le document joint

Pourquoi ce projet?

- Action concrète de maintien et de développement de la population de petits passereaux dans notre ville
- Sensibilisation des citoyens à l'observation et la connaissance de la faune aviaire

Objectif pour le CDD :

- Proposer aux équipes municipales un projet « clé en main » de mise en place de nichoirs sur le territoire eaubonnais
- Rédaction d'un document permettant à la ville de donner vie au projet
- Prolonger cette action au sein des écoles en proposant un projet pédagogique

CONSIGNES D'INSTALLATION DES NICHOURS

- Entre 2m et 5m du sol
- Sans points d'accès pour les prédateurs
- Deux niohirs doivent être éloignés d'au moins 30 mètres pour respecter les limites de territoires et limiter la concurrence alimentaire
- Orientation possible de la façade vers le sud / sud-est

Envoyer par mail vos retours d'observation :

Site étudié :

A partir de mes observations, nous pouvons installer niohirs sur le terrain

+ en option : photos des lieux adaptés à l'installation des niohirs

Ce qui est attendu du CDD : en s'aidant de la fiche consigne, explorer les parcs & jardins pour identifier les emplacements optimaux et le nombre de niohirs par site

→ **Repérer les emplacements possibles, avec prise de photo**

→ **La compilation sera faite par Stéphane FRANCOIS, pour construire un**

cahier des charges à destination de la mairie

→ **L'achat/construction et la pose serait pris en charge par la mairie, à partir du projet préparé par le CDD**

À faire avant l'été, pour une réalisation à l'automne par la mairie (il faut que les niohirs soient en place avant l'hiver pour pouvoir être utilisés au printemps)

Sites envisagés : voir la carte

Sont évoqués en compléments une publication dans Eaubonne mag (article à venir) et sur le site Internet de la ville.

Espèces : priorités aux moineaux et aux différentes espèces de mésange

La taille du trou de passage détermine les espèces qui vont s'installer

Volonté d'avoir un projet dans la durée, en allant au-delà de l'installation des niohirs : sont-ils utilisés, par quelles espèces ...

Implication envisagée des clubs développement durable des 2 collèges et du lycée (Frédéric LEGENDRE)

→ **Appel aux volontaires → sera organisé par Stéphane par mail**

4. Point sur le diagnostic du parc arboré

4500 arbres sur la ville, un peu plus de la moitié a été diagnostiqué par le prestataire

Voir les éléments présentés en document joint

5. Point sur l'obligation de compostage à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Questions posées par des membres du CDD : comment la municipalité va traiter cette question au niveau des structures collectives (EHPAD, restauration collective, commerces) ? Comment pourrait-elle aider les Eaubonnais, avec par exemple l'installation de composteur collectif dans chaque quartier (en particulier pour les personnes vivant en appartement) et une communication/formation (sur les différents moyens de composter – composteur classique, lombricomposteur, bokashi, etc.) pour tous ? Et quid des écoles : existe-t-il un tri alimentaire au sein des cantines ?

La réglementation :

- À partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables du reste de la poubelle « marron ».
- Les collectivités doivent proposer des solutions permettant d'effectuer le tri à la source comme :
 - Mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs ;
 - Des conteneurs collectifs pour une collecte spécifique, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre ;
 - Une collecte séparée en porte à porte.
 - Des déchets valorisables sous la forme de compost ou de combustible (méthanisation)

Les impacts de la loi, suivant les choix de mise en œuvre par le syndicat Émeraude et par la ville, seront sur la Taxe d'enlèvements des Ordures Ménagères.

Témoignage d'une résidente sur les bacs installés dans sa résidence

- Faible accompagnement par le Syndicat Émeraude
- Constat que seulement 24 à 25 familles participent sur environ 80, sans piste pour faire progresser ce chiffre

Le CDD souhaite-t-il s'investir dans un projet autour du compostage ?

- Dans un quartier pavillonnaire, comment trouver des porteurs du projet qui ne seraient pas déjà « pratiquants » + il faut du foncier pour installer + il faut trouver des volontaires pour animer la démarche dans la durée
- Habitat collectif : c'est plutôt aux copropriétés de s'emparer du sujet

⇒ **Constat de la difficulté à « faire un projet » sur ce sujet**

⇒ **S'orienter plutôt vers le retour d'expérience et la communication ?**

- **Témoignage autour de l'installation de bacs de compostage dans une copropriété ?**
- **Avoir un retour d'expérience de Deuil la Barre et Margency**

6. Information sur le projet de jardin partagé attenant au cimetière

La ville d'Eaubonne souhaite développer la création d'un jardin partagé au niveau de la réserve foncière du cimetière.

Un appel à candidatures va être lancé pour que les futurs jardiniers se regroupent en une association.

L'objectif est de mettre à disposition d'une association une même parcelle.

Un travail sera mené entre l'association et la ville pour définir les règles d'usage de l'espace et ses aménagements.

Cette parcelle sera ouverte au public.

➔ **Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la mairie**

7. Questions diverses

1/ Retour sur l'action menée avec le collège Jules Ferry lors de la semaine du développement durable.

- ⇒ Observation de la bio diversité sur le terrain Romain Rolland (angle Romain Rolland et Bois Jacques)
- ⇒ Semis
- ⇒ Fabrication de cosmétique
- ⇒ Installation d'un nichoir
- ⇒ Fresque du climat
- ⇒ Sensibilisation au zéro déchet
- ⇒ Atelier de réparation et de réparation de vélo

Les élèves se sont montrés intéressés et ont apprécié les animations (enfants et professeurs)

A nécessité un fort investissement des associations porteuses du projet (café vert + ?)

Opportunité d'associer le CDD à ce type d'action l'an prochain ? quelles modalités de participation concrètes ? Le sujet n'a pas été discuté en séance

2/ Question relative à l'installation des jeux pour enfants dans le parc Castel : oui ? quand ?

- ⇒ À date, du fait en particulier de contraintes budgétaires, ce sujet n'est pas encore planifié

RAPPEL : La page du CDD sur le site Internet de la mairie est consultable ici : <https://www.eaubonne.fr/eaubonne-sengage-pour/lenvironnement/le-conseil-du-developpement-durable/>

Prochaine plénière du CDD

Lundi 19 juin 2023

salle des fêtes, 20h.

Liste d'émargement

Sexe	Nom	Prénom	Présence réunion CDD 17/04
Madame	Thienot	Hoï-Yan	Oui
Madame	Belladonna	Ines	Non
Madame	Devred	Violette	Non
Madame	Arroum / AIT KACI	Lylia	Non
Madame	Palacios	Christia	Non
Monsieur	Weil	Arnaud	Oui
Madame	Lokpo	Maud	Non
Madame	Bigaux	Joëlle	Oui
Madame	Theriez	Patricia	Non
Madame	Alix	Nicole	Oui
Madame	Vickridge	Marie-Christine	Oui
Madame	Franque	Martine	Non
Madame	Vervier	Anne-Laure	Oui
Madame	Doussaint	Jeannine	Oui
Monsieur	Antunes	Alberto	Oui
Monsieur	Dos Santos	João Carlos	Non
Monsieur	Caillard	Patrice	Non
Monsieur	Le Magueresse	Vincent	Oui
Monsieur	François	Stéphane	Oui
Monsieur	Lay	Vincent	Non
Monsieur	Fenyi	Nicolas	Oui
Monsieur	Schneider	Romain	Non
Monsieur	Hauchecorne	Jérôme	Non
Monsieur	Le lay	Stéphane	Non
Monsieur	Ikosso Lokotongo	Thaddée	Oui
Monsieur	Morizot	Christophe	Oui
Monsieur	Da Mota	Ramiro	Oui
Monsieur	Vanjak	Christian	Oui
Monsieur	Pelín	Henri	Non
Monsieur	Legendre	Frédéric	Oui
Monsieur	Dumazet	Daniel	Non

